



LE MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN : EN ROUTE DU MARCHÉ INTERNE A UNE EUROPE POUR LES CITOYENS ?

Déclaration de l'UETDC a l'occasion du 50^{ième} anniversaire du traité de Rome

Bruxelles, 25-03-2007

A l'occasion du 50^{ième} anniversaire du processus d'unification d'Europe le bureau de l'Union Européenne des Travailleurs Démocrates-Chrétiens (UETDC) a adopté la déclaration suivante :

L'UETDC souhaite à l'occasion de son jubilé des progrès remarquables eu égard à la Constitution Européenne.

Avec ses valeurs et ses objectifs de base (économie sociale de marché, plein emploi, protection sociale) ainsi que sa charte des droits fondamentaux (y compris les 20 droits fondamentaux sociaux), la constitution pourrait représenter un véritable progrès vers une Europe sociale. C'est à juste titre, quand on l'adopte pratiquement pas changé en vue de contenue- que l'on pourrait désormais parler d'une Union politique et d'une Union des valeurs.

L'UETDC se soulève:

- **contre une Union européenne qui se définit en substance comme une union économique** et qui ne considère les questions sociales, écologiques et culturelles qu'en tant qu'accessoire nécessaire au fonctionnement du marché commun ;
- **contre l'argument selon lequel le commerce international croissant exigerait une flexibilité plus grande** ; l'UETDC constate qu'en général un tel argument joue unilatéralement au détriment des travailleurs salariés et entraîne un affaiblissement des droits de protection des travailleurs pour lesquels ceux-ci ont âprement luttés par le passé ;
- **contre la réduction de la démocratie dans la mesure où les droits de participation des travailleurs sont supprimés par les nouvelles formes de travail** ; cela ne signifie rien d'autre qu'un retour au principe suranné de la lutte des classes au détriment du principe de la paix sociale ainsi que du principe de la motivation, de la responsabilité et de l'engagement des travailleurs.

Par contre, l'UETDC demande:

- de développer une politique macroéconomique de la demande qui fasse en sorte que plus de productivité ne conduise pas à des pertes d'emplois
- de lier une politique sociale à cette politique économique et monétaire, qui garantisse **un niveau élevé de protection** des travailleurs dans tous les domaines (conditions de salaire et de travail, sécurité et santé au travail, ...). et de continuer au niveau européen **à améliorer et parfaire le cadre législatif pour un niveau élevé de protection du travail et de la sociale**. Ceci implique notamment:
 - Une attention particulière pour des normes minimums pour des formes nouvelles de sécurité et de santé au travail et une application et un contrôle rigoureux de la législation européenne existante, y compris une clause de non-régression
 - Une amélioration de l'implication des travailleurs: un meilleur cadre pour l'information, la consultation et la participation des travailleurs
 - Une meilleure protection européenne à travers une révision et un perfectionnement des lois européennes en matière de conditions de travail
- que la politique de stimulation de l'emploi de personnes des soi-disant 'groupes à risques' exercée par les États membres ne doive pas être interdite par des règles (de la concurrence) européennes (car elle découle directement des valeurs de base et des objectifs de base de l'Union)
- que l'Europe se focalise sur **un plein emploi de qualité**. Ce principe doit être inclus dans la Constitution européenne et être réalisé entre autres à travers une stratégie de l'emploi européenne qui soit **l'équivalent de la stratégie économique et monétaire**.
- que l'Europe fasse **plus pour les pauvres et faibles dans notre société**. Il est à souhaiter que cette politique devienne plus contraignante et adopte une norme européenne (norme de pauvreté) qui permettra également d'instaurer un revenu minimum européen (en référence aux conditions économiques régnant dans chacun des États membres). Il faudra par ailleurs vérifier quelles sont les conséquences pour la pauvreté de chaque mesure politique européenne.
- que l'on considère **les défis de la sécurité sociale** (soins de santé, pensions) comme des défis sociaux ayant des implications économiques (financières), plutôt que comme des défis économiques (financiers) présentant des aspects sociaux. Autrement dit, qu'ici aussi la politique sociale européenne puisse jouer et non pas la politique économique et financière.
- que l'Union Européenne favorise dans les États membres la formation d'un premier pilier (légal) stable visant à assurer l'existence des individus en matière d'assurance-maladie et d'assurance-vieillesse. **Tous les êtres humains doivent être en mesure de mener une vie de qualité ; il s'agit là d'un droit fondamental social.**

Les retraites doivent être liées à l'évolution du bien-être et à l'évolution du pouvoir d'achat (le minimum étant un alignement sur l'inflation). La politique européenne doit appuyer la politique des États membres visant à garantir ce droit fondamental à leurs ressortissants.

Eu égard au danger d'exclusion des citoyennes et des citoyens qui ne peuvent se payer une assurance complémentaire, le deuxième pilier (assurances collectives) ainsi que le troisième pilier (assurance individuelle) ne doivent être considérés que comme des compléments au premier pilier. C'est sur cette base que la politique européenne doit être développée.

- que des États membres réduisent les obstacles concernant les systèmes de sécurité sociale - notamment dans le sens d'une poursuite de la simplification de la libre circulation - et prennent des initiatives pour une coopération renforcée.
- que l'État ne prélève que le strict minimum d'impôts nécessaires. Il faudra un consensus social sur les devoirs de l'État (en tenant compte de la stabilité des prix, de la croissance et de l'emploi). La politique fiscale sera un moyen d'assurer la réalisation de ces devoirs (**la politique fiscale passera après la question des devoirs de l'État et non pas avant**).
- que l'Europe doit mettre en place des obligations de **service public** qui préservent les aspects essentiels du service, comme l'accessibilité du service de base pour tous, la garantie d'un service de qualité, des tarifs sociaux pour les moins nantis, ...
- L'Union Européenne doit veiller à ce que l'objectif de **l'Organisation Mondiale du Commerce** qui est la levée des entraves commerciales et une libéralisation effrénée se reportent sur des objectifs qui prennent également en compte les **aspects sociaux et environnementaux**.
- Au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce l'Union européenne doit obtenir que s'opère une liaison entre commerce mondial et droits sociaux fondamentaux de manière à ce que les pays qui ne respectent pas ces droits fondamentaux tels qu'ils ont été établis par l'Organisation Internationale du travail fassent l'objet de restrictions (ceci ne doit pas justifier le protectionnisme).

La peur qu'engendrent les conséquences de la mondialisation, le taux de chômage invariablement élevé ainsi que l'évolution démographique négative rendent les citoyens de plus en plus sceptiques quant à l'utilité réelle du modèle social européen, citoyens qui craignent que leurs systèmes de sécurité sociale, qui les protègent en cas de maladie, de perte de leur emploi, de précarité et pour leurs vieux jours, ne vacillent, et s'opposent farouchement à toute baisse de leur niveau de vie.

Le pilier du modèle social européen est l'inclusion des forces économiques du libre-échange dans un cadre législatif, censé non seulement prévenir les abus, mais également garantir la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux et la sécurité sociale, tout en jetant un pont entre la liberté et l'égalité des citoyens devant la loi, d'une part, et la justice sociale, la solidarité et l'égalité d'autre part. Aussi se distingue-t-il clairement du modèle libéral fondé sur l'État de droit et l'économie de marché, le modèle anglo-américain du «welfare market», qui impose et légitime l'intervention de l'État dans les rapports sociaux, ainsi que du modèle sociétal gouvernemental social-démocrate, le modèle scandinave du «welfare government», qui garantit la protection juridique de la propriété privée des moyens de production et l'indépendance fondamentale des entreprises, rejette la mise sur pied d'une politique salariale par l'État et exige la meilleure assurance de base possible, identique pour tous et financée par l'impôt.

Les racines du modèle social européen sont, quant à elles, ancrées dans la tradition sociale-chrétienne, modèle qui se fonde également sur la responsabilité individuelle (personnalité), la justice sociale et la sécurité, la concurrence et la solidarité, ainsi que la subsidiarité.

Dans ce modèle situé à mi-chemin, **la sécurité sociale** ne relève pas seulement de la compétence de l'État, sans toutefois constituer une affaire purement privée de citoyens responsables, pouvant choisir les prestations sociales de leur choix sur des marchés de la santé et de l'assurance libres. En revanche, la sécurité sociale – suivant la principe de la subsidiarité – premièrement repose sur les cotisations versées par les salariés et les employeurs à des assurances sociales qu'ils administrent sur une base paritaire, les cotisations étant prélevées suivant la productivité et ne donnant pas droit à des prestations égales (solidarité).

De même, l'État n'intervient pas non plus dans le **mécanisme de formation des salaires**, qu'il laisse aux conventions collectives. En revanche, il se considère comme animateur et contrôleur suppléants de processus extrêmement conflictuels inhérents à la production de richesse, qui ne dépendent pas de lui et dans lesquels il intervient uniquement pour garantir la protection de base des perdants de ce processus de distribution. Et il garantit des **services d'intérêt général** abordables et hautement qualitatifs en tant que droit de chaque citoyen et en tant que condition indispensable au développement d'une société équitable.

En effet, nous savons trop bien que le fondement même de l'aide sociale ne pourra jamais être laissé uniquement aux mécanismes de l'offre et de la demande et aux incertitudes y afférentes qui sont engendrées par un marché libéral de la solidarité. C'est là qu'entre en jeu le principe de responsabilité individuelle, l'aide à l'autosuffisance (de l'aide à soi-même). Afin d'empêcher que la hausse du niveau de vie ne soit réglementée par l'État – par le biais des recettes fiscales ou sur une base individuelle – et l'économie de marché, l'accent est mis sur la responsabilité propre à chaque individu, qui façonne lui-même la définition de l'aide sociale par son engagement et son travail (personnalité).

Ces valeurs fondatrices du modèle social européen sont en mutation permanente, sont interprétées différemment selon le vécu de chacun et s'opposent, du point de vue politique et moral, au modèle libéral de l'économie de marché, axé sur la concurrence. Quant à savoir quel courant l'emportera au niveau européen, seul l'avenir nous le dira.